# **ASSURANCE CHEVAL HIPASSUR** (v2024)

Le Cabinet MARRAUD HIPASSUR vous propose un contrat d'assurance cheval adapté à vos besoins, qui couvre tous types de disciplines : CSO, Dressage, CCE, endurance, attelage, polo, courses, western...

## Conditions

## **VALEUR ASSUREE**

En règle générale, les contrats « Assurance Cheval », toutes compagnies confondues, sont établis en valeur déclarée.

En cas de sinistre, c'est à l'assuré de prouver que cette valeur n'est pas supérieure à la valeur réelle. C'est au titre de ce principe qu'il peut y avoir des litiges importants lors des règlements de sinistres.

Pour éviter ces litiges, nous avons demandé à la Compagnie la possibilité d'assurer les chevaux **en valeur agréée**. Cet engagement est acquis sur simple accord jusqu'à 30 000 € et après expertise préalable pour les valeurs supérieures.

## L'AGE DU CHEVAL

Nous assurons les chevaux de 3 mois à 14 ans (sauf dérogation). Les garanties sont acquises jusqu'à l'âge de 19 ans.

# Garanties

### **GARANTIES DE BASE**

♦ Mortalité (Exclusion des chevaux résidant dans les DOM-TOM) - Equarrissage

La garantie mortalité couvre le décès du cheval par accident ou maladie y compris :

- Électrocution, noyade, incendie, foudre, explosions
- Pendant le transport
- Abattage ordonné par les autorités compétentes
- Abattage autorisé par la Compagnie à la suite d'une fracture, d'une éventration, d'une maladie
- À l'occasion d'une saillie
- Lors d'une mise bas ou pendant la gestation. Exclusion (sauf accord contraire) des produits à naître.

Les indemnités sont égales à la valeur assurée.

♦ Vol

En cas de vol, une indemnité à concurrence du capital assuré, est accordée d'office avec la garantie de base Décès. Attention le cheval doit obligatoirement être pucé pour bénéficier de cette garantie et avoir un numéro SIRE (franchise de 20% du capital assuré).

## GARANTIES COMPLEMENTAIRES

En complément des garanties de base, vous pouvez ajouter selon vos besoins les garanties :

- Frais vétérinaires
- Invalidité
- Responsabilité civile propriétaire ou gardien de chevaux
- Frais d'équarrissage
- Accident du cavalier
- Rapatriement du cheval
- ♦ Frais vétérinaires (Exclusion des chevaux résidant en CORSE et dans les DOM-TOM)

Pour cette garantie, vous avez le choix entre trois formules :

- Chirurgie
- Intermédiaire
- Complète

L'assureur indemnise les soins vétérinaires en fonction de l'option choisie suite à :

- Un accident
- Une maladie
- Une chirurgie

Veuillez retrouver à la page suivante le détail des frais vétérinaires pris en charge selon la formule.



	Chiru	Chirurgie		Intermédiaire		Complète	
Formules	Prise en charge	Plafond	Prise en	Plafond	Prise en charge	Plafond annuel	
	r rise en charge	annuel	charge	annuel	r iise eii charge	riaiona annaei	
Accidents avec ou sans chirurgie	Accidents avec ou sans chirurgie						
Accidents de Transport		rital t si il 5000 € e	100 %	3000€	100 %	6000€	
Accidents au Paddock			100 %		100 %		
Accidents au Box	100% si le		100 %		100 %		
Cheval accidenté par un autre cheval	diagnostic vital		100 %		100 %		
Incendie	est engagé et si il		100 %		100 %		
Fracture osseuse	y a un acte		100 %		100 %		
Abcès, oedèmes, clou de rue	chirurgical		100 %		100 %		
Plaie			100 %		100 %		
Frais d'anesthésie			100%		100%		
Hématomes, blêmes, morsures			100 %		100 %		
Problèmes tendineux, ligamentaires, articulaires, dégénératifs	Refus	-	50%		50%		
Maladies avec ou sans chirurgie							
Coliques			100%		100%	6000€	
Piroplasmose/Leptospirose			100%	3000 €	100%		
Hémorragie des poches gutturales			100%		100%		
Fourbure			100%		100%		
Ulcère gastrique	100% și le		100%		100%		
Maladies infectieuses	diagnostic vital		100%		100%		
Bronchite, Pneumonie, toux, gourme, sinusite	est engagé et si il		100%		100%		
Maladies des yeux	y a un acte		100%		100%		
Problèmes ovariens	chirurgical		100%		100%		
Mélanomes / Sarcoides			100%		100%		
Dorsalgie musculaire, myosites			100%		100%		
Maladies de peau, dermites			100%		100%		
Anémies, ataxies			100%		100%		
Frais d'anesthésie			100%		100%		
Problèmes tendineux, ligamentaires, articulaires, dégénératifs	Refus	-	50%		50%		
Conditions de prise en charge							
Franchise par sinistre	150 €		25% avec mini 150 €		150 €		
Age minimum du cheval à la souscription	3 mc	3 mois		3 mois		3 mois	
Age maximum du cheval à la souscription	14 ans		14 ans		14 ans		
Age maximum d'assurance du cheval	19 ans		19 ans		19 ans		
Certificat vétérinaire	Obligat	Obligatoire		Obligatoire		Obligatoire	

Les garanties du présent tableau sont applicables sous réserve des conditions générales et particulières du contrat.

#### ♦ Invalidité

Cette garantie couvre la perte d'usage déclarée de l'animal assuré à la condition qu'elle soit occasionnée par une impotence physique fonctionnelle permanente découlant d'un état pathologique ou d'une lésion anatomique ou organique dont la date, la cause et la nature sont décelées et démontrées par un vétérinaire, déclarée à l'assureur dans les délais précisés ci-dessous, et rendant impossible l'utilisation de l'animal mentionnée aux conditions particulières.

Sont exclues de cette garantie les maladies dégénératives, les affections ayant pour origine une utilisation régulière (« usure physiologique\* »), ou celles liées à une utilisation inadaptée ou excessive du cheval, en fonction de ses capacités, de même que les maladies héréditaires ou congénitales ou dues au vieillissement du cheval. 

2. \*\*Tourne de la comparation de l

Les indemnités sont plafonnées à 70 % de la valeur déclarée et la valeur résiduelle est déduite.

Un certificat vétérinaire complet et de moins d'un mois avec radio (pieds, boulets, jarrets, genoux, grassets) est obligatoire pour souscrire à cette garantie.

Cas particuliers : l'indemnité due au titre des garanties Invalidité, Frais Vétérinaires et Frais Chirurgicaux est réduite de moitié pour toutes maladies articulaires, tendineuses ou ligamenteuses, d'origine traumatiques ou non.

- \* Usure physiologique: c'est l'affaiblissement marqué des capacités physiologiques, physiques ou psychiques entraînant une inaptitude complète ou partielle à l'activité ou l'usage habituel. 🛽
- \*\* Exclusion de l'ostéopathie

#### Responsabilité civile propriétaire ou gardien de chevaux

En dehors des professionnels qui sont assurés par leur assurance liée à l'établissement, les particuliers ou les éleveurs doivent souscrire une assurance spécifique pour les dommages causés aux tiers, du fait des chevaux dont ils ont la garde.

Cette assurance est complémentaire à celle du cavalier, accordée avec la licence, qui couvre l'activité sportive.

#### Il y a plusieurs possibilités :

- En option à l'assurance Mortalité : contrat avec désignation,
- En souscrivant une Responsabilité Civile Agricole (éleveur ou agriculteur). Il faut toutefois vérifier que la garantie est acquise en tous lieux,
- En souscrivant un contrat sans désignation adapté au particulier,
- En extension au contrat habitation Il faut toutefois vérifier que la garantie est acquise en tous lieux,
- En complément à l'assurance cavalier délivrée avec la licence.



#### Accident du cavalier

Cette garantie vous permet d'obtenir une indemnité forfaitaire entraînant décès ou invalidité en cas d'accident corporel survenant au cours de la pratique de la discipline déclarée au contrat, sur le cheval assuré et ayant cette option souscrite.

#### Rapatriement du cheval

Assistance et rapatriement du cheval plafond 500 € en cas de pannes ou accidents.

# **Tarifs**

#### **INFORMATIONS IMPORTANTES**

#### • Répartition des disciplines équestres :

Groupes	1	2	3	4
	Manège, CSO,	CCE, Endurance	Courses de	Steeple-chase,
	Randonnée,	(amateur), Trec,	Haies, Chasse	Polo, Sabot-Ball,
	Dressage, loisirs,	Voltige, attelages	à Cour,	Manade,
	Western, Course de	loisirs, Horse ball	spectacle	Attelages
Disciplines	plat, Elevage,			professionnel,
	Reproduction, Pony			Trec Attelé
	Games, equifeel,			
	travail à pieds,			
	Hunter			

# GARANTIES DE BASE (EXCLUSION DES EQUIDES RESIDANT DANS LES DOM/TOM)

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
<ul><li>Décès</li></ul>	2,70 % de la	3,20 % de la	7,50 % de la	11 % de la
<ul><li>Vol</li></ul>	valeur	valeur assurée	valeur assurée	valeur
<ul><li>Equarrissage</li></ul>	assurée			assurée

<sup>\*</sup>Les % sont TTC et sont à appliquer sur la valeur assurée du cheval

# FRAIS VETERINAIRES (EXCLUSION DES CHEVAUX EN CORSE ET DOM-TOM)

Risques couverts	Chirurgie	Intermédiaire	Complète
Chirurgies pré et post opératoires pour la survie de l'animal	l	I	l
Honoraires Vétérinaires		I	I
Frais pharmaceutiques		I	l
Chirurgies suite à un accident ou une maladie		I	I
Franchise	150 €	25 % avec un mini de 150 €	150 €
Plafond annuel	5000 €	3 000 €	6 000 €
Tarif/an	180 €	295 €	440 €

## **GARANTIES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES**

Garanties	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3/4
Invalidité*	2.1% de la valeur assurée	2,70 % de la valeur assurée	Refus
Individuelle Accident du Cavalier	37 €/an	75 €/an	105 €/an

<sup>\*</sup>Les indemnités sont plafonnées à 70 % de la valeur déclarée et la valeur résiduelle est déduite.

Garanties	Tarif/an	Franchise	Plafond/an
<ul> <li>Rapatriement</li> </ul>	10.5 €	Néant	500€
RC Propriétaire	26€		
<b>Dommages corporels</b>		Néant	8 000 000 €
Dommages matériels		152€	152 000 €

# Prise d'effet

- Pour l'accident : le lendemain à midi de l'envoi complet de la demande d'assurance accompagnée du certificat vétérinaire et du règlement correspondant
- Pour la maladie\*, les frais vétérinaires et l'invalidité : un mois
- Cas particuliers pour les affections articulaires, arthritiques, tendineuses, ligamentaires et ostéites, d'origine traumatiques ou non : à compter du 92 ème jours après la date d'effet.

<sup>\*</sup> sont considérées comme maladies : les affections métaboliques telles que congestions cérébrales, infarctus, rupture d'anévrisme, coup de sang, même dans le cas où le fait générateur de ce traumatisme est d'origine accidentelle.

# En cas de Sinistres

#### Il est rappelé que les déclarations de sinistres doivent être faites :

- dans les 24 h dans les cas de Mortalité et Vol.
- dans les 5 jours en cas de frais vétérinaires, d'affections susceptibles d'entraîner un invalidité et de Responsabilité Civile.

#### Documents à fournir en cas de sinistre :

#### **MORTALITE**

- Déclaratior
- Certificat du vétérinaire
- Certificat d'enlèvement
- Livret signalétique
- Carte de propriétaire

#### VOL

- Déclaration
- Dépôt de plainte
- Livret signalétique
- Carte de propriétaire
- Déclaration Vol à l'IFCE

#### **FRAIS VETERINAIRE**

- Déclaration
- Certificat du vétérinaire avec description précise de la maladie ou de l'accident pour chaque consultation
- Ordonnance des médicaments
- Originaux des notes de frais liées à la déclaration avec le nom du cheval
- Certificat de guérison



### Le Cabinet MARRAUD c'est aussi :

Des assurances pour vos véhicules (camions, vans, automobiles)

Des assurances professionnelles

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement au 05.53.47.31.36





